



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020

ID : 063-200071199-20200224-CCPL_2020_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 14 février 2020

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-47 : CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE – AUTOMNALES 2020-2021 : CANDIDATURE DE LA CCPL

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Pour rappel, la communauté de communes Plaine Limagne s'engage depuis 2017 dans la co-organisation des Automnales et depuis 2019, de Scènes en territoires, initiés par le Département du Puy-de-Dôme.

Dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 et du CTEAC 2020-2021 en cours d'élaboration, il est proposé de candidater au Festival Départemental Automnales 2020-2021 qui regroupe les Automnales et Scènes en territoires.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020

ID : 063-200071199-20200224-CCPL_2020_47-DE

Deux communes se sont portées candidates : Chaptuzat et Saint-Priest-Bramefant.

Les choix artistiques sont en cours.

Le budget prévisionnel de l'opération sera intégré dans le CTEAC de la CC Plaine Limagne, en partenariat avec la DRAC, le Département et la Région. Le département interviendra au minimum à hauteur de 50 % du coût du spectacle. La demande de subvention portera également sur les actions de médiation mises en place autour du spectacle, ce qui peut porter l'intervention du Département à hauteur de 70 %.

Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Sur proposition de Monsieur le Vice-président,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- de candidater auprès du département du Puy-de-Dôme pour participer au Festival Départemental Les Automnales 2020-2021,
- de déléguer au Président la validation des propositions artistiques,
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier,
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2020.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03/03/2020

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

